

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 05940

Numéro SIREN : 339 858 623

Nom ou dénomination : A T B SARL

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2022 sous le numéro de dépôt 50730



ATB

SARL au capital de 40.000 €

2, rue Marc Bloch

92110 CLICHY

Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société ATB,
société à responsabilité limitée en société par action simplifiée



SARL ATB

2 rue Marc BLOCH – 92110 CLICHY

Capital social : 40.000 €

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société ATB, société à responsabilité limitée en société par action simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 28 octobre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Au titre du dernier exercice clos le 31 décembre 2021, votre société a réalisé un chiffre d'affaires de 625 K euros et dégagé un résultat d'exploitation de (16) K euros.
- La situation nette de la société au 31 décembre 2021 est positive à hauteur de 356 K euros.
- Une situation intermédiaire établit par le gérant en date du 30 septembre 2022 fait ressortir un chiffre d'affaires de 662 K€ et un résultat courant avant impôt de 63 K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 novembre 2022

FVA AUDIT

Mathieu FROMANTIN

Commissaire aux comptes